

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE

Projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne

Atelier 2 – Les modalités d'usages

Jeudi 15 décembre 2022

Compte-rendu de l'atelier participatif n°2

INTERVENANTS POUR LES TEMPS DE PRESENTATION

- Steven SARREAU : DGSTA des Sables d'Olonne Agglomération
- Frederic MOIROD : Chef de projet Infrastructure - INGEROP
- Enora LASNE : Animatrice Neorama - AMO Concertation

INFORMATIONS GENERALES

Nombre de participants : 29 personnes

L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Un premier temps de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne ;
- Un second temps qui se veut participatif afin de permettre aux participants d'identifier les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement ;
- Un troisième temps de présentation des modalités d'usages du site (AOT, Charte de bonne conduite) ;



Illustration : Atelier n°2 du 15 décembre 2022

- Un dernier temps d'échanges avec les participants sur les modalités d'information et de communication dans le cadre de la poursuite du dialogue avec le public.

Sujets abordés pendant le temps de questions/réponses avec les participants :

- L'opportunité et l'ambition du projet ;
- La gestion actuelle de l'aérodrome (AOT, retombées économiques pour le territoire etc.) ;
- Les activités de loisirs autour de l'aérodrome aujourd'hui ;
- Les nuisances sonores générées par les activités de loisirs de la plateforme ;
- La Charte de bonne conduite.

Répartition des temps de présentation et d'échanges avec la salle :

- Temps de présentation : 16 minutes
- Temps de participation :
- Temps de questions/réponses : 36 minutes +

INTRODUCTION

L'animatrice présente les objectifs du 2^{ème} atelier participatif organisé dans le cadre de la concertation préalable relative au projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne.

Cet atelier doit permettre :

- De recueillir la vision des habitants sur les impacts potentiels de l'avant-projet et d'identifier avec eux des premières mesures d'atténuation de ces impacts ;
- De partager un socle de connaissances commun sur les modalités d'usages de l'aérodrome (AOT, Charte de bonne conduite : fonctionnement et application concrète) ;
- De recueillir les attentes du public concernant les modalités d'information et de communication dans le cadre de la poursuite du dialogue territorial.

Pour ce faire, le séquençage de l'atelier a été proposé en 4 temps distincts alternant temps de présentation et temps participatifs. Ainsi, l'atelier a démarré par un temps de présentation des composantes de l'avant-projet, suivi d'un temps participatif en sous-groupes sur les impacts potentiels de l'avant-projet. La seconde partie de l'atelier a consisté en la présentation des modalités d'usages de plateforme (AOT, Charte de bonne conduite) et la conduite d'un second temps participatif sur les modalités d'information à mettre en place pour la suite du dialogue territorial.

A la demande des participants, l'atelier a débuté par la présentation des différentes parties prenantes de l'aérodrome (représentant de la collectivité des Sables d'Olonne et usagers du site) et les intervenants pour cet atelier :

Pour la collectivité des Sables d'Olonne :

- Steven SARREAU, Directeur Général des Services Techniques Adjoint pour l'EPCI des Sables d'Olonne

Les usagers de l'aérodrome :

- Pierre CORNY : Président de l'aéroclub de la Vendée
- Olivier FOUBERT : Président des Ailes Vendéennes, crée en 2019, l'exploitation a commencée en 2021
- Pierre-Yves EUGENE : Dirigeant de Vendée Aviation et Vendée Évasions, et représentant des usagers lors du Comité de suivi de la Charte de bonne conduite

Pour le bureau d'études INGEROP en charge de l'étude d'impact :

- Frédéric MOIROD : Chef de projet Infrastructure pour le bureau d'études INGEROP

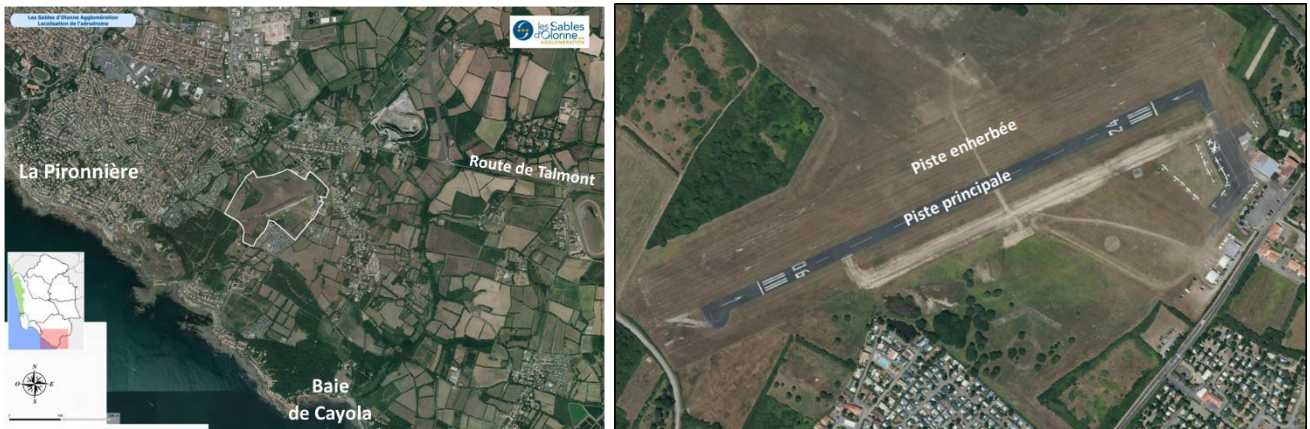
Pour le cabinet Neorama, assistant à maître d'ouvrage pour la concertation :

- Enora LASNE, Animatrice – Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concertation
- Marie MANAUD, Animatrice – Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concertation

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

A deux voix, Steven SARREAU, Directeur des Services Techniques Adjoint (DGSTA) des Sables d'Olonne Agglomération et Frederic MOIROD, Chef de projet Infrastructure, INGEROP.

L'aérodrome, vieux de près de 100 ans est situé au Sud Est de la ville des Sables d'Olonne. Il est composé de deux pistes parallèles de 700m (une piste bitumée et une enherbée), d'un taxiway créé en octobre 2015, de hangars et d'un espace de stationnement, sur lequel 8 aéronefs stationnent actuellement.



Illustrations : Localisation de l'aérodrome au sein du territoire de l'agglomération des Sables d'Olonne et vue aérienne du site (source : Sables d'Olonne Agglomération)

Pour répondre à un objectif de sécurisation de l'aérodrome, l'avant-projet consiste principalement à :

- Enrober le taxiway actuellement en terre pierre (10 000m²),
- Etendre de 14 000m² les surfaces de stationnement des avions,
- Augmenter la longueur de la piste à chaque extrémité (40 mètres à l'ouest et 60 mètres à l'est),
- Optimiser les circulations d'avions autour de la station d'avitaillement,
- Construire des zones de stationnement dédiées aux aéronefs (deux hangars de 600m²),
- Structurer une zone d'accueil (escale + restaurant de 300m²) et 2 hangars,
- Sécuriser les accès au site et les stationnements des particuliers/usagers.

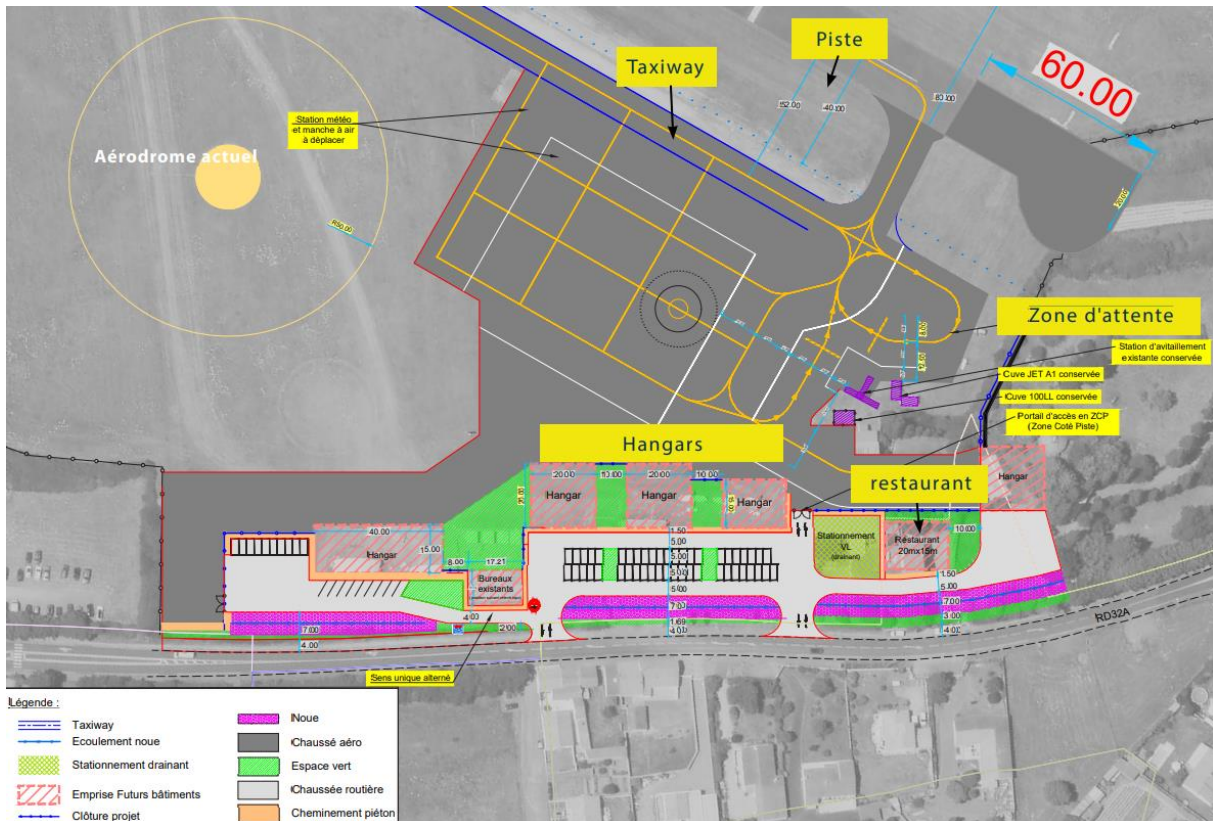


Illustration : Plan masse de présentation des composantes du projet (ce document a été projeté pendant l'atelier et mis à disposition en 3 exemplaires A3 sur les tables d'animation)

TEMPS PARTICIPATIF N°1

Objectifs : Identifier d'après la connaissance d'usages des participants, les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement et son cadre de vie et proposer des premières mesures d'atténuation de ces impacts.

Modalités d'animation : En 4 sous-groupes de 7 ou 8 participants et sur la base du plan masse de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome et d'un support d'animation (visuel ci-contre), les participants ont été invités à identifier les impacts potentiels et mesures d'atténuation associées selon deux thèmes pré-identifiés : « **environnement** » et « **cadre de vie** ».

Nombre de contributions recueillies : 77

Les incidences potentielles du projet sur son environnement	
Remplissez sur cette fiche les incidences potentielles identifiées et les mesures de réduction que vous imaginez	
INCIDENCES IDENTIFIÉES	MESURES DE RÉDUCTION
ENVIRONNEMENT	
CADRE DE VIE	

Visuel du support d'animation

Tableau synthèse présentant la répartition des contributions issues de ce temps participatif :

	IMPACTS POTENTIELS	MESURES DE REDUCTION
ENVIRONNEMENT	28 contributions	22 contributions
CADRE DE VIE	13 contributions	14 contributions
TOTAL	41	36

Cette première lecture montre que pour les deux thématiques travaillées, un certain équilibre entre le nombre des contributions relatives aux impacts potentiels et celles qui traitent des mesures d'atténuation.

Synthèse et première analyse des impacts potentiels identifiés par les participants :

Les participants ont identifié un certain nombre d'impacts potentiels qui peuvent être classés en **8 catégories**. Ces derniers ont été répartis par ordre décroissant selon le nombre de contributions qui traitent ce sujet.

Catégorie	Occurrence du sujet
Nuisances sonores	11
Impacts sur la faune et la flore	6
Nuisances olfactives	5
Pollution atmosphérique	5
Opportunité du projet	4
Gêne visuelle	3
Gestion des eaux pluviales	3
Urbanisme	2
Inclassable/divers	2

- Les impacts identifiés font majoritairement référence aux nuisances actuelles perçues par les activités de loisirs présentes sur le site de l'aérodrome (**nuisances sonores, nuisances olfactives, pollution atmosphérique, gêne visuelle**). Ces nuisances perçues représentent 24 contributions des 41 contributions recueillies sur les « impacts ». Parmi ces 24 contributions, le champ lexical du bruit apparaît 10 fois, 4 contributions associent la nuisance sonore à l'activité de l'autogire tandis que les nuisances olfactives et de pollution atmosphérique sont associées au kérosène. Une contribution mentionne le fait que la fréquence soutenue des activités en période estivale est un facteur aggravant des impacts perçus de l'aérodrome sur le cadre de vie des riverains.
- Les enjeux relatifs aux impacts potentiels de l'avant-projet (**impacts sur la faune et la flore, la gestion des eaux pluviales**) représentent 9 contributions. Parmi ces contributions, les zones humides présentes sur le site fait l'objet de 2 contributions. La zone classée NATURA 2000 et l'Espace Naturel Sensible (ENS) ont également été mentionnés. Ils sont des facteurs à considérer dans le cadre de l'avant-projet.
- **L'opportunité du projet** fait l'objet de 4 contributions. Elles concernent la rentabilité du projet et son financement. Sur une contribution, le terme d'« optimisation » utilisé pour nommer l'avant-projet est entendu comme le symbole d'une maximisation.

- Enfin, pour la catégorie **Urbanisme**, 2 contributions questionnent les permis de construire délivrés aux abords de l'aérodrome et la qualification de zones constructives par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) du Château d'Olonne.
- Les 2 contributions classées dans la catégorie Divers, l'une porte sur l'espace de restauration envisagé dans le cadre de l'avant-projet (elle fait l'objet d'une réponse dans la partie Echanges avec les participants de ce compte-rendu), l'autre contribution porte sur la prise en compte d'un développement solidaire environnemental et économique pour le projet.

Synthèse et première analyse des mesures de réduction proposées par les participants :

Pour rappel, les participants étaient invités à faire correspondre une/des mesure(s) d'atténuation en réponse aux impacts qu'ils avaient identifié au préalable. Les contributions issues de ce temps participatif représentent des éléments à considérer dans les réflexions autour de l'avant-projet, elles concernent des mesures d'atténuation sur les infrastructures et l'aménagement, les activités et/ou l'encadrement des pratiques sur le site.

	Infrastructures	Activités sur site	Encadrement / Etudes complémentaires
Eléments à considérer pour atténuer les nuisances sur le cadre de vie	Création d'un mur anti-bruit Délocaliser l'aérodrome Végétaliser par des haies le grillage de la Résidence <i>Côte de Lumière</i> Déplacer l'aire d'atterrissage des parachutistes sur une autre partie de l'aérodrome	Obliger les usagers à privilégier des appareils silencieux lors du renouvellement de leurs appareils Doter systématiquement les appareils de silencieux Ne pas renouveler l'AOT accordée aux Ailes Vendéennes	Interdire les hélicoptères sur la plateforme Réduire les fréquences de vols Faire respecter et faire évoluer la carte VAC Se doter d'un moyen de contrôle des avions en provenance de l'extérieur Donner aux usagers l'assurance de l'absence d'augmentation de l'intensité du trafic avec le projet
Eléments à considérer pour atténuer les impacts sur l'environnement	Délocaliser les zones d'attente et zone d'avitaillement hors de la zone de la ZNIEFF Planter une surface d'arbre supplémentaire suffisante pour absorber le CO ²	Financer des projets de carburants non polluants (moteurs à hydrogène, moteur électrique)	Réaliser un inventaire des espèces présentes sur le site Respecter la réglementation qui encadre la préservation des zones humides en mettant en place des mesures compensatoires le cas échéant

	<p>généralisé par les activités sur le site</p> <p>Pour assurer une bonne gestion des eaux de la piste, un participant demande un système de traitement et de recueil des eaux pluviales</p>		<p>Contrôler les émissions de gaz d'échappement</p> <p>Créer une commission locale représentative des citoyens et des associations pour suivre l'avancée de l'avant-projet</p>
--	--	--	--

PRESENTATION DES MODALITES D'USAGES DU SITE

Steven SARREAU, Directeur des Services Techniques Adjoint (DGSTA) des Sables d'Olonne Agglomération

A propos de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

L'AOT est une autorisation délivrée à titre temporaire par l'agglomération. La durée des AOT dépend des équipements et des projets portés par les usagers.

L'agglomération lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour que les porteurs de projet puissent candidater. Elle adresse ensuite aux candidats un dossier de consultation dans lequel ils doivent présenter leurs activités et motivations.

A la suite de l'instruction des dossiers de candidatures l'agglomération présente les nouvelles activités potentielles à la Commission de suivi de la Charte de bonne conduite.

Les AOT concernent des terrains nus, sans construction, sur lesquels les porteurs de projet sont autorisés ou non à installer des bâtiments selon leur projet.

En contrepartie de l'AOT, l'agglomération perçoit une redevance. Le montant perçu en 2022 a été de 5 984€ TTC.



- **Vendée Aviation et Vendée Evasion**

- ✓ AOT 1 = 2029
- ✓ AOT 2 = 2041
- ✓ AOT 3 = 2041
- ✓ AOT 3bis = 31 décembre
- ✓ AOT 4 = 2041

- **Les Ailes vendéennes**

- ✓ AOTD = juin 2023, renouvelable 2 fois 1 an

A propos de la charte de bonne conduite

La Charte de bonne conduite :

- Date de 2014 (1^{ère} version). Elle est actualisée tous les ans sous l'égide de la Préfecture,
- Est établie et validée par les différents partenaires (représentants des collectivités locales, représentants des utilisateurs de l'aérodrome, représentants des associations loi 1901)
- S'applique à tous les résidents de l'aérodrome (occasionnels et réguliers),
- Le suivi de son application est réalisé sous l'égide de la Préfecture de Vendée.

Les signataires présents en 2014 à sa création étaient :

- Les représentants des deux communes concernées : le Château d'Olonne et les Sables d'Olonne,
- 3 associations : DCA des Olonnes, association du P'tit Paris, association départementale d'information et de défense contre les risques,
- Les représentants des utilisateurs de l'aérodrome : le président de l'aéroclub de Vendée, un membre de l'aéroclub et le représentant des usagers de l'aérodrome.

La Charte édicte un certain nombre de mesures adressées aux différentes activités présentes sur le site.

Par exemple, pour réduire le bruit généré par les usagers, la Charte recommande le respect d'horaires définies lors de la période d'été (du 15 juin au 15 septembre) :

- 9h-12h30 et 15h30-19h pour l'ensemble des usagers
- 9h-12h30 à 14h30-21h pour le parachutisme

Les riverains ont la possibilité de réaliser des réclamations par écrit à l'aide du formulaire joint à la Charte de bonne conduite en cas de non-respect.

La Charte de 2014 est actuellement disponible sur le site de l'agglomération : [charte de bonne conduite aerodrome.pdf \(Isoagglo.fr\)](#)

TEMPS PARTICIPATIF N°2

Objectif : Recueillir les attentes des riverains sur les modalités d'information et de communication pour la poursuite du dialogue.

Modalités d'animation : En 4 sous-groupes de 7 ou 8 participants et sur la base d'un support d'animation dédié, les participants ont été invités à répondre collectivement à 4 questions :

- A quelles étapes du projet souhaitez-vous être informés ?
- Sur quels sujets ?
- Par quels moyens ? Sur quels canaux d'information ?
- Périmètre de diffusion ? Quels acteurs doivent être intégrés ?

La synthèse ci-dessous représente les contributions issues des 4 supports d'animation correspondants aux 4 tables d'animation de l'atelier. Elles sont classées en 3 catégories :

- Les contributions récurrentes qui figurent sur les 4 supports,
- Les contributions qu'on retrouve sur 3 ou 2 des 4 supports d'animation,

- Les nouvelles contributions qui viennent en complément des contributions récurrentes.

Contributions :

- **A quelles étapes du projet ?**

Les propositions qui reviennent sur tous les supports :

- A chaque étape du projet

Les nouvelles propositions :

- Avant le début des travaux
- A l'avant-projet simplifié
- A l'avant-projet définitif

- **Sur quels sujets ?**

Les propositions qui reviennent sur deux ou trois supports :

- Tous les sujets

Les nouvelles propositions :

- Le coût du projet
- Les niveaux sonores
- Les niveaux de pollution
- Les nuisances sonores
- La bétonnisation des sols
- Les Zones humides
- La pollution atmosphérique
- La sécurité autour de l'aviation de loisirs

- **Par quels moyens ? Sur quels canaux d'information ?**

Les propositions qui reviennent sur tous les supports :

- Presse locale (ex : Journal des Sables)
- Site internet de l'agglomération
- Mail
- Courrier postale

Les nouvelles propositions :

- Bulletins municipaux
- Affichage sur les panneaux d'information
- Réunions publiques
- Facebook

- **Périmètre de diffusion ? Quels acteurs doivent être intégrés ?**

Les propositions qui reviennent sur deux ou trois supports :

- Les riverains
- L'agglomération
- La ville des Sables

- Les associations locales
- Les associations de riverains
- L'ensemble des habitants des Sables d'Olonne

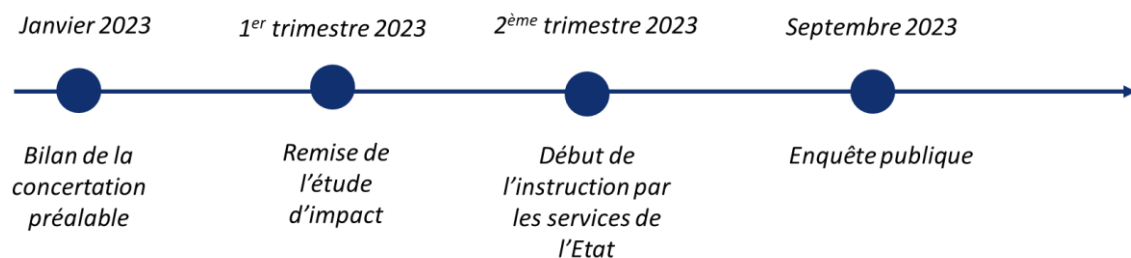
Les nouvelles propositions :

- Les riverains proches de l'aérodrome
- Les associations de protection de l'environnement (Association pour la Protection de la Nature aux Pays des Olonne, France Nature Environnement)
- Les élus

Synthèse des contributions

Les contributions reçues démontrent que nombre de participants partagent la volonté d'être informé tout au long de l'avancée de l'avant-projet. Une information régulière et sur différents canaux de communication à l'échelle locale par l'intermédiaire de la presse locale (JDS), le site internet de l'agglomération ou le courrier par boitage sont à privilégier. A ce titre, un participant a précisé qu'il est important que l'information autour de l'enquête publique soit largement diffusée à l'échelle du territoire.

LA SUITE DU PROJET



En début d'année prochaine les enseignements de la concertation préalable pourraient être présentés dans les comités de quartiers consultatifs.

Une fois les études terminées, le dossier d'étude d'impact sera déposé auprès des services de l'état pour une instruction qui peut durer de 6 à 9 mois. A l'issue de la phase d'instruction par les services de l'Etat, une phase d'enquête publique de 3 mois débutera à partir de septembre 2023. L'enquête publique est encadrée par un commissaire enquêteur. Le rôle du commissaire enquêteur sera d'informer, de représenter le projet et de recueillir l'avis du public.

Dans le cadre de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique regroupant les différentes études et le bilan de la concertation préalable sera mis à disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique est mis à disposition de tous les citoyens qu'ils soient Sablais ou originaires des communes voisines.

TEMPS D'ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Pour optimiser la lecture et la structuration des questions posées pendant l'atelier, elles ont été regroupées par grands thèmes récurrents de questionnement :

- L'activité et le fonctionnement actuel de l'aérodrome ;
- Les objectifs et l'ambition du projet ;
- L'opportunité du projet ;
- Les modalités d'usages ;
- Les impacts sur l'environnement ;
- Divers.

Les tableaux ci-dessous intègrent les questions posées pendant l'atelier, les réponses qui ont été apportées en séance ainsi que des éléments de réponse complémentaires apportés à l'issue de l'atelier.

Par ailleurs, pour plus de transparence sur les réponses apportées en séance par les différents intervenants présents, les réponses apportées par Steven Sarreau, DGSTA de l'Agglomération des Sables d'Olonne sont en noir, les réponses de [Frederic MOIROD](#), Chef de projet Infrastructure pour INGEROP identifiées [en bleu](#), les compléments apportés par [Pierre-Yves Eugène](#), gérant de Vendée Evasion et Vendée Aviation ont été rédigés [en vert](#). Pour rappel, les questions colorées [en orange](#) correspondent aux questions et commentaires recueillis sur les supports mis à disposition lors des deux temps participatifs.

→ L'ACTIVITE ET LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'AERODROME

Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Des travaux ont été fait sur l'aérodrome récemment, est-ce une anticipation de l'avant-projet que vous nous présentez ?	Effectivement, des travaux ont eu lieu sur le parking. Il s'agit d'une citerne à eau pour assurer la défense incendie règlementaire du site et de la zone alentour (aérodrome, zone d'habitation à proximité). Il ne s'agit pas de travaux liés directement au projet de confortement de l'aérodrome.	
Combien y a-t-il de bâtiment à l'heure actuelle sur le site ?	Aujourd'hui il n'y a pas de bâtiments à proprement parler. Il s'agit de hangars sous toile et de tentes.	
Quel est le niveau sonore produit par les différents aéronefs ?	Nous ne sommes pas en mesure de vous donner tous les résultats demandés à l'heure actuelle. Ils seront intégrés dans le dossier de l'étude d'impact que vous pourrez consulter. Actuellement ces résultats sont étudiés et une modélisation va être créée pour estimer l'empreinte sonore de l'aérodrome.	
La possibilité d'atterrir à 21h semble tardive	L'aérodrome est en Circulation Aérienne à Vue, c'est-à-dire accessible en journée aéronautique à tout aéronef. Ainsi, il est possible de s'y poser tant qu'il y a de la lumière sur la plateforme.	
Qu'est-ce qu'un autogire ?	Ce n'est ni un avion, ni un hélicoptère, c'est un ULM.	
N'avez-vous pas l'impression que l'aérodrome n'est pas à sa place ? N'est-il pas possible de le déplacer ?	Quel que soit le site d'implantation, l'aérodrome causera des nuisances. La délocalisation du site a fait l'objet d'une étude et d'un arbitrage des élus en 2016.	
Pourquoi a-t-on donné des droits de constructions ?	L'aérodrome était déjà présent quand les lotissements ont été construits. L'accord a été donné par la mairie, alors même que l'aviation civile y était défavorable. Aujourd'hui, le projet vise à diminuer l'empreinte sonore actuelle.	

→ LES OBJECTIFS ET L'AMBITION DU PROJET

Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Que signifie « noue » ?	Les noues sont des fossés qui permettent de collecter les eaux pluviales des parties revêtues afin qu'elles soient traitées. Sur le site, il y a une zone humide sur laquelle des contraintes règlementaires s'appliquent. Devant les bâtiments à venir, les noues vont collecter les eaux de ruissellement afin qu'elles soient traitées. Elles seront soit infiltrées, soit rejetées dans le collecteur qui passe sous la route départementale.	
Concernant le budget, les bâtiments sont-ils intégrés dans le foncier ou sont-ils considérés hors foncier ?	Les bâtiments sont intégrés dans le budget. 500 000 euros d'acquisition de foncier ont déjà été réalisés.	
QUID du restaurant ?	Le restaurant est prévu dans le budget de l'agglomération. Les 4,5 millions comprennent un restaurant, une zone d'accueil, les hangars et tous les équipements d'infrastructures.	
Vous parlez de 4 millions hors taxes.	C'est exact, sur les investissements, la TVA est récupérée.	
Où vont-être intégrées les personnes qui viennent regarder décoller et atterrir les avions ?	Une zone d'accueil avec une terrasse est prévue. Les bâtiments seront espacés de 8 à 10 m. Il y aura une clôture étanche entre les deux pour éviter la pénétration d'animaux ou de personnes ce qui n'empêche pas qu'un piéton puisse venir pour voir ce qu'il se passe. Les bâtiments ne seront pas mitoyens.	

<p>Pouvez-vous nous préciser la répartition financière ?</p>	<p>Les bâtiments représentent 1,2 millions sur les 4,5 millions.</p>	<p>Le budget prévisionnel indique que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 hangars type stockage aéronefs ont un coût total de 900 000 euros HT. - L'espace d'accueil coûte 300 000 euros HT.
<p>Quel est l'objectif sonore du projet en termes de diminution des nuisances ?</p>	<p>Il n'y a pas d'objectif. Un état initial a été défini suite aux mesures réalisées pendant un mois en juillet 2022. Globalement, l'empreinte sonore est comprise entre 50 et 55 dB. Au moment du décollage il y a des pics ponctuels. L'étude acoustique a été conduite et sera consultable dans le dossier de l'enquête publique. A ce titre, tous les résultats seront étudiés par les services de l'Etat.</p>	
<p>Avez-vous pensé à la santé des riverains ? Notamment à la Pironnière. Il y a l'obligation d'avoir des silencieux. Qu'en est-il ? Je ne comprends pas votre sécurité ?</p>	<p>L'agglomération travaille avec Air Pays de la Loire et avec la Poste sur la qualité de l'air. L'agglomération a ainsi fait installer des capteurs de qualité de l'air sur la poste du Château d'Olonne, celle des Sables d'Olonne et des capteurs mobiles ont été placés sur les véhicules électriques de la poste qui se déplacent sur tout le territoire. A l'époque, la cible n'étant pas les résidus de carburants, nous avons prévu de faire installer un capteur sur l'aérodrome permettant d'évaluer la qualité de l'air sur la plateforme la saison prochaine.</p>	
<p>L'audit réalisé a permis de constater un certain niveau de bruit au mois de juillet. La même étude a-t-elle été menée au moins de décembre, lorsque l'activité est inexistante ? Quel est l'écart constaté ?</p>	<p>L'étude s'est prolongée la nuit afin d'estimer le son hors activité. Elle a démontré un niveau de bruit de 30 dB.</p>	

Vous avez nommé le projet "Optimisation de l'aérodrome", comment devons-nous comprendre "optimiser" ? Signifie-t-il qu'une augmentation du trafic va apparaître ?	Le terme « optimisation » est le reflet d'une meilleure efficacité, d'une amélioration de la sécurité, du cloisonnement et de la création d'un front bâti pour réduire les nuisances sonores.	
Financièrement, à combien sont estimées les nuisances sonores ?	Je ne vais pas pouvoir vous répondre.	
Comment justifier l'investissement de l'agglomération dans un restaurant ?	L'objectif est d'accueillir un gestionnaire de site toute l'année. La surveillance du site ne sera pas suffisante en tant que tel. La diversification des activités sera plus intéressante pour un potentiel candidat.	

→ L'OPPORTUNITE DU PROJET

Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Quels sont les retours sur investissement prévu ?	Il n'y a pas de retours sur investissement prévu. Celui-ci s'opère dans l'objectif de sécuriser le site et de réduire les nuisances sonores.	
Il est demandé à la société des efforts sur la consommation. Or, l'agglomération investit quelques millions pour quelques usagers.		
Pourquoi investir 5 millions dans un aérodrome qui n'en a pas besoin ? Si des modifications doivent être apportées elles doivent être en accord avec la vie des riverains.	Les usagers doivent pouvoir utiliser l'aérodrome en toute sécurité. Les travaux présentés permettent de garantir cette sécurité. De plus, la volonté politique n'est pas de le fermer mais bien de le réaménager.	

→ LES MODALITES D'USAGES DU SITE

Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Quelle est la signification des dates indiquées pour les AOT ?	Les dates dépendent des équipements présents sur l'AOT et le temps d'amortissement. Les temps d'emprunts sur les bâtiments sont pris en compte. En revanche, l'agglomération ne délivre pas d'autorisation au-delà de 20 ans.	

→ LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT


Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Il est important de prendre en considération tous les éléments liés à l'environnement. La priorité doit être donnée à l'environnement des riverains : la faune, la flore, l'olfactif, le sonore, etc. La Charte de 2014 évoquait déjà les nuisances sonores auxquelles il était important de faire attention. Aujourd'hui, près de 10 ans après, il y a eu une évolution importante. Vous parlez "d'optimisation", vous devriez parler "d'aménagement " car c'est une réduction par rapport à un existant.	Nous parlons "d'optimisation" car fut un temps, il était question de relocalisation.	

→ DIVERS

Questions	Réponses apportées en séance	Réponses apportées à posteriori de la séance
Pourquoi n'y a-t-il pas d'élus ?	Les élus ont animé la réunion publique du 30 novembre 2022. L'atelier de ce soir est un temps de travail avec les techniciens en charge du projet.	

<p>Comment explique-t-on le nom de l'aérodrome Sables d'Olonne – Talmont-Saint-Hilaire ? Quel est le lien juridique ?</p>	<p>Nous n'avons pas d'explication concrète. Ce doit être lié à l'hippodrome.</p>	
---	--	--

ANNEXES



FEUILLE D'EMARGEMENT


ATELIER 2 AMENAGEMENTS ET USAGES DU SITE

15 DECEMBRE DE 18H00 A 20H00
salle Audubon - 60 bd Pasteur 85100 Les
Sables d'Olonne

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
ALLIN	Bernard			Château
AYACHE	Alain			
BEUZE	Jean-Loup			Château
BOULINEAU	Jean-Michel			Château
CICHOSTEPSKI	Jean			Château
DAVESNE	Daniel			CHATEAU -
DEVEAUTOUR	Jean-Louis	jean-		Les Sables -
DUCOS	Annie			
DURAND	Joël			
DURILLON	Bernard	bernard.durillon@lefamily.fr		le Château
EUGENE	Pierre-Yves			
FRAGUAS	Patrice	Excuse		
FORTIN	Alain			
FOUBERT	Olivier			
GUILLERMIN	Daniel			

1

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées.
Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à aerodrome.concertation@saoagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération : Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.



NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
HAMEL	Jean-Paul	spitwos@opmail.com		85180
JAMINAIS	Philippe			85180
LANDART	Alain	alain.landart@yabou.fr		85100 LSO
LE BOUDOUIL	Allain	Allain.leboudouil@lecoq.com		85100 LSO
MALLET	Ludovic			
ODON	Thibault			
RABAUD	Marie-Françoise	Rabaud		
RAUD	Jacques			
RAUD	Chantal	Abente		
ROSSIGNOL	Guy			
TESSIER	Nicolas			
TENDIL	Jean			
VRIGNAUD	Jean-Michel			
SANDRAS	Evelyne	sandras.evelyne@gmail.com		CH. D'OLONNE
SCAILLIEREZ	Marie Odile	marieodile.scaillierez@gmail.com		85180
CORNY	Pierre	pierre.corny@gmail.com		Talmont
BRANDSMAERS	Romy	romy.brandsmaers@gmail.com		Talmont
VILLAIN	Rehik	rekih.villain@gmail.com		85100
LENARCHANG	Pascal	lenarchang@lecoq.com		le Château
ROSSIGNOL	Guy	Guy.rossignol@lecoq.com		

2

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées.
Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à aerodrome.concertation@saoagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération : Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

NOM	Prénom	Adresse mail	Signature	Commune
COLLIN	Christophe	Christophe.collin@soagglo.fr		PS 180

4
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par NEORAMA pour Les Sables d'Olonne Agglomération. En application de la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement et de limitation. Elles sont conservées pendant la durée de la concertation puis elles sont supprimées.
Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant à aerodrome.concertation@soagglo.fr ou en contactant Les Sables d'Olonne Agglomération : Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.